

Une question de sécurité routière...

Rendre la route lisible : c'est la vocation première de l'entretien des bords de route. En virage, aux abords d'un carrefour ou pour lire un panneau, le fauchage de la végétation doit offrir des conditions de circulation optimales.

...d'écologie...

Des corridors naturels

1. Écosystème

L'extension urbaine que connaît notre département ainsi que les aménagements routiers ont réduit les espaces naturels de faune et flore locales. Les bords de route sont devenus de vrais corridors naturels abritant autant de refuges pour les petits animaux que pour les plantes.

2. Abandon des produits phytosanitaires

La destruction systématique des végétaux par des traitements phytosanitaires (herbicides) n'existe plus. En accord avec le Grenelle de l'environnement et dans la continuité de l'Année de la biodiversité (2010), le Conseil général a décidé de fortement limiter l'usage de ces produits et d'encourager les méthodes alternatives (paillage, brûlage, couvre-sol...)

3. Plantes indésirables

Dans la majorité des cas, les plantes indésirables proviennent de milieux exogènes qui, en se développant dans notre environnement, provoquent la disparition d'autres espèces. Pour remédier à ce problème, les gestes écocitoyens à tenir consistent à privilégier l'achat de plantes endogènes, tout en évitant les rejets dans les cours d'eau et autres espaces naturels.

Communication

Ce message écoresponsable sera porté à la connaissance de tous les usagers par des panneaux implantés le long des routes et voies départementales lot-et-garonnaises.

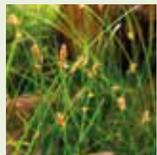
et de biodiversité !

Des plantes à protéger

De nombreuses plantes issues de la biodiversité locale fleurissent sur le bord des routes. Cependant, le système de coupe intensive précédemment utilisé tendait à la faire disparaître. Cette richesse botanique est désormais préservée.

Plantes locales protégées

le carex divisa



la guimauve
chanvre



la tulipe agenaise
(jaune et rouge)



l'orchis
incarnat



l'orchis à deux
feuilles



la langue
de serpent



l'orchis verdâtre



la jacinthe
romaine

Renseignements

Conseil général

Direction des Infrastructures,
du Transport et du Logement
6, bis boulevard Scaliger
47916 Agen cedex 9

Tél. : 05 53 69 41 01

www.cg47.fr

Depuis 2011, le Conseil général met en application son Plan d'intervention « fauchage et débroussaillage » (PIFD) pour mieux répondre aux exigences écologiques.

Dans la continuité de l'Agenda 21, ce plan vise à allier sécurité routière et protection de l'environnement.

Entretien des routes en Lot-et-Garonne

Le Conseil général de Lot-et-Garonne entretient plus de 3 000 km de voies :

- > 2 960 km de réseau routier ;
- > 90 km de berges de Baïse ;
- > 87 km de voie verte le long du canal de Garonne.

Les objectifs majeurs :

- > limiter la hauteur de l'herbe sur les dépendances départementales routières et navigables pour garantir la sécurité des usagers ;
- > préserver la faune et la flore locales ;
- > éradiquer les végétaux indésirables tels que le chardon, l'ambrosie ou la myriophylle du Brésil ;
- > agrémenter le parcours des usagers par une mise en scène les paysages traversés.

Les actions principales :

- > nettoyage 4 fois par an des voies vertes ;
- > fauchage 3 fois par an des bords de route ;
- > réduction d'emploi des produits phytosanitaires.

Les moyens :

- > 17 engins de fauchage ;
- > 145 agents chargés de l'entretien ;
- > 5 marchés de service auprès de prestataires privés.

La méthode : la gestion différenciée des dépendances routières.



Qu'est-ce que la gestion différenciée des dépendances routières ?

C'est l'entretien raisonné des bords de routes.

Il comprend notamment :

- > le fauchage ;
- > le débroussaillage ;
- > le curage des fossés.

Concrètement, cette action est traduite par :

- > une hauteur de coupe de l'herbe à 10 cm ;
- > une réduction et un décalage des coupes dans la saison ;
- > une forte diminution d'utilisation des produits phytosanitaires ;
- > une utilisation d'outils de coupe adaptés (lamier, sécateur) pour la végétation ligneuse.

Parce que les enjeux de sécurité, de sauvegarde du patrimoine et d'écologie ne sont pas les mêmes en fonction de l'éloignement de la chaussée, 3 zones ont été identifiées pour un traitement « différent ».

IDÉES REÇUES

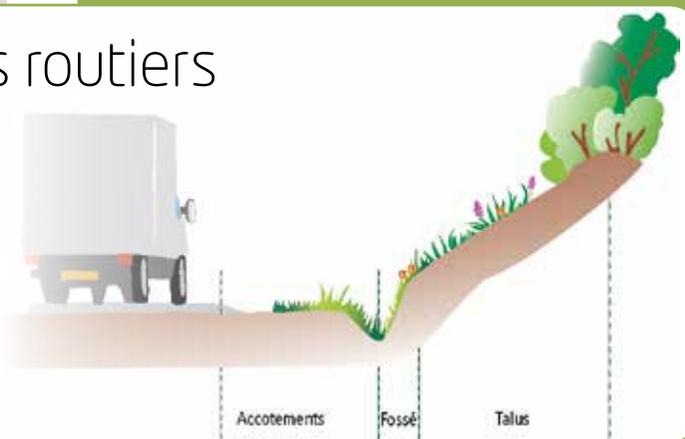
- Herbe coupée à ras > moins de repousse
- Talus routiers > synonyme de green de golf
- Fauche précoce > moins de travail pour plus tard

Les 3 zones des abords routiers

Les **accotements** font l'objet d'une première intervention en début de saison dite « coupe de sécurité » pour dégager les abords immédiats de la chaussée.

Les **fossés** destinés à collecter les eaux sont traités dans un deuxième temps. Ils sont fauchés afin de préserver leur capacité de drainage.

La dernière intervention concerne les **talus**. Ils sont gérés de façon extensive. L'entretien des talus empêche les arbustes et les arbres de s'installer.



Plan de fauchage

Calendrier des 3 coupes (schéma) :

1^{re} coupe dite de sécurité

Durée : 2 semaines - Date de fin : 30 mai.

Zones concernées :

- > les accotements, fauchés sur une largeur de 1,60 m (ou 3 m sur les routes principales) ;
- > points sensibles (virages, carrefours, abords des panneaux...).

2^e coupe dite de propreté

Durée : 3 semaines environ - Date fin : mi-juillet

Zones concernées : *idem* première coupe, accotements en entier et fossés.

3^e coupe dite « complète »

Durée : 4 mois environ - Date fin : 31 décembre

Zones concernées : ensemble des dépendances routières, en intégrant le débroussaillage des zones éloignées de la chaussée (délaissés, talus, etc.)

